



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 24 juin 2022 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BOUGE Charlie, M. BOURRIAUX Jean-Louis, M. DUDOGNON Franck, Mme FOUSSIER Maryvonne, Mme LAURIER Christiane, M. LE GUERN Romain, M. LEGER Stéphane, M. MARCHAND Fabrice, M. MARCHAND Jacky, Mme RICHARD Marie-Josée

Procuration : Mme DITSCH Anne-Sophie donne pouvoir à Mme RICHARD Marie-Josée

Absent : M. MESUREUR Sébastien.

Excusés : Mme DITSCH Anne-Sophie, M. GUYON Matthieu, Mme MESPLE Murielle.

Secrétaire de séance : M. LE GUERN Romain.

Président de séance : M. BOURRIAUX Jean-Louis.

Approbation à l'unanimité et signature du procès-verbal de séance du 19 mai 2022.

DECISION PRISE PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SUIVANT DELIBERATION DU 26 MAI 2020 :

N° 2022-002 du 13 juin 2022 : acceptation de l'offre de l'entreprise SATEG d'un montant de 2 886,17 € H.T. soit 3 463,40 € T.T.C., pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un nouveau matériel de téléphonie pour la mairie, comprenant un AUTOCOM, un onduleur, un standard, trois postes téléphoniques pour le bureau du maire, le secrétariat et la salle du conseil municipal.

2022-056 OFFRE DE CONCOURS EN NATURE POUR L'AIDE A LA RENOVATION DE BATIMENTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la signature de l'offre de concours proposée par la Société « Volkswind France SAS » et reçue en Mairie le 23 mai 2022,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'offre de concours.

2022-057 MANDATS DE VENTE A LA SOCIETE SAFTI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de donner mandat de vente simple et définitif à la Société SAFTI,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signature des mandats de vente et de tous documents y afférents.

2022-058 COMMISSION SOCIALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, crée la commission sociale qui sera composée de :

- M. BOURRIAUX Jean-Louis,
- Mme DITSCH Anne-Sophie,
- M. MARCHAND Fabrice,
- Mme RICHARD Marie-Josée,
- Mme FOUSSIER Maryvonne,
- M. LEGER Stéphane,
- M. BOUGE Charlie.

2022-059 AUTORISATION AU MAIRE D'ATTRIBUTION DE SECOURS D'URGENCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à attribuer en cas d'urgence sociale une aide d'un montant maximum de 150 € par dossier, renouvelable une seule fois,
- ces attributions étant obligatoirement présentées à l'assemblée lors de la séance suivante.

2022-060 COMMISSION DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, créé la commission du personnel qui sera composée de :

- M. BOURRIAUX Jean-Louis,
- Mme DITSCH Anne-Sophie,
- M. MARCHAND Fabrice,
- Mme RICHARD Marie-Josée,
- Mme FOUSSIER Maryvonne,
- M. LEGER Stéphane,
- M. DUDOGNON Franck.

2022-061 PROVISION POUR DEPRECIATION DE CRÉANCES DOUTEUSES DE PLUS DE DEUX ANS - BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de provisionner les créances douteuses de plus de deux ans, sur le budget de la commune, exercice 2022, pour un montant de 5 615,00 €.

2022-062 PROVISION POUR DEPRECIATION DE CRÉANCES DOUTEUSES DE PLUS DE DEUX ANS - BUDGET DE L'EAMS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de provisionner les créances douteuses de plus de deux ans, sur le budget de l'EAMS, exercice 2022, pour un montant de 351,00 €.

2022-063 VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 59

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section BD n° 59 pour une surface de 65 m², pour un montant de 15 408,00 € H.T., en pourtour de l'infrastructure de téléphonie mobile implantée, au profit de la Société CELLNEX France SAS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document y afférent.

RETOUR COMMISSIONS

Madame Marie-Josée RICHARD indique qu'elle a participé à la visite des chalets par les Gîtes de France. Ainsi, la commune a obtenu un épi permettant de percevoir le solde de la subvention LEADER au titre des fonds européens.

Monsieur le Maire :

- fait part du dernier conseil d'école :
 - présente les doléances des enseignantes, à savoir la réalisation de placards sous le préau, les problèmes de propreté des sols et des murs, l'achat d'un vidéoprojecteur et de nouvelles tablettes en remplacement des celles obsolètes, ainsi que des problèmes de maintenance du copieur qui ne fonctionne pas avec les ordinateurs,
 - les enfants sont allés à la Vallée des Singes, et en sont très contents,
 - indique que les effectifs scolaires se maintiennent à 53 élèves pour l'année scolaire 2022/2023.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- donne lecture de la lettre de remerciements de Monsieur le Président de la Fédération Nationale de la Protection Civile quant au versement d'une subvention exceptionnelle de 550 € au profit des réfugiés Ukrainiens.
- relate la formation très intéressante, suivie sur « Les relations des collectivités avec les associations », et l'imprimé officiel de demande de subvention qu'il fournira dorénavant à chaque association.

- précise qu'il manque des tables et des chaises prêtées aux administrés et associations n'ayant pas rendu l'intégralité du matériel emprunté. A l'avenir, un agent communal les remettra le vendredi et les récupérera le lundi matin.
- indique qu'avec le profit de la vente d'une partie de la parcelle à la Société CELLNEX France SAS, des travaux nécessaires pourront être réalisés dans le gîte La Capucine.
- fait part de trois départs définitifs au sein du personnel de l'EAMS, dont il a trouvé les remplaçants.
- rappelle que la chorale présentera un concert dans l'église de Saint-Secondin, le 03 juillet prochain à 19 h.
- fait part d'une relance d'une entreprise ayant remis un devis pour la réalisation du nettoyage des vitres de l'école.
- indique que la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou va procéder à une révision générale du PLUi, et espère que le zonage du terrain pour l'implantation de la station-service sera acté.
- informe l'assemblée qu'il a trouvé un éventuel repreneur pour le restaurant à côté du parking le long de la route départementale.
- fait part d'une proposition d'adhésion à une association relative à la mise en place d'un service de transport solidaire sur la commune. L'ensemble des membres du conseil municipal accepte cette proposition et décide d'adhérer à cette structure.
- relate son entretien avec des personnes ayant loués les chalets et sollicitant des informations sur la commune.
- indique que lors de la prochaine séance de l'assemblée, les membres du bureau de l'association des Donneurs de Sang viendront présenter la dissolution de leur structure.

Madame Christiane LAURIER :

- indique qu'elle a été interpellée par plusieurs habitants concernant la fourniture des composteurs par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou,
- fait part d'un article dans le journal stipulant que tous les foyers du territoire de la Communauté de Communes ont été servis,
- et précise que ce n'est pas le cas, qu'il n'y en avait pas assez et qu'il n'y en a plus.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour la séance est levée à 22 h 20.

Prochain Conseil Municipal : 29 juillet 2022.

Fait à SAINT-SECONDIN, le 29 juin 2022

Le Maire,
Jean-Louis BOURRIAUX

